



MAIRIE
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Publié le : 15/04/2026 14:04 (Europe/Paris)
 Collectivité : Viols-le-Fort
https://www.violslefort.fr/documents_administratifs/58845

		Séance du 21 mars 2026			
		Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
Date de la convocation 17/03/2026 Nombre de Conseillers Exercice 15 Présents 13 Votants 15 Secrétaire de séance : RATAJCZAK Nicole	L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire,				
	DURAND Anne	x			
	PARENTINI Laurent	x			
	RATAJCZAK Nicole	x			
	HOULES Brice	x			
	BOUDON Maguelonne	x			
	ANDRE Jérémy	x			
	PANELLE Aurélie	x			
	LEVIEUX Jean-Luc	x			
	JONES Sarah	x			
	VERZILLI Daniel		x	PARENTINI Laurent	
	BOREL Véronique		x	DURAND Anne	
	DAUFRESNE Tanguy	x			
	MARIN Frédérique	x			
	THIRIEZ Rodolphe	x			
DION Benjamin	x				

2026010 – DETERMINAION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 pour la commune ;

Considérant que le Conseil Municipal a été régulièrement installé et la maire régulièrement élue, il convient de procéder à la détermination du nombre d'adjoints ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de la création de 3 (trois) postes d'adjoints ;
- **AUTORISE** Madame ANNE DURAND la Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :



Accusé de réception en préfecture
 034-213403439-20260323-2026010-DE
 Date de télétransmission : 23/03/2026
 Date de réception préfecture : 23/03/2026